

A Lyon le 05 novembre 2019

DECLARATION LIMINAIRE POUR LA CAPL DE LISTE D'APTITUDE
DE C EN B

Monsieur le Président,

Le contexte économique et social du pays est la résultante de la politique conduite par le gouvernement : une économie qui profite aux riches, un délabrement social pour les classes moyennes et les citoyens les plus fragiles.

Comment pourrait il en être autrement à la vue des dernières mesures concernant entre autres l'indemnisation du chômage, le projet portant sur la réforme des retraites et l'abandon des services publics sur une grande partie du territoire ?

Malheureusement, en terme d'abandon des services publics, la DGFIP a toujours été à la pointe. Si depuis 2002 de multiples réformes et fermetures de services ont affaibli notre administration, l'objectif que se donne le gouvernement pour 2022 est d'un autre niveau, c'est sa destruction pure et simple.

Le nouveau réseau de proximité proposé n'a de proximité que le nom !

Il n'est en aucun cas au service du public et ne pourra répondre à ses attentes. Baptisé « géographie revisitée », ce projet a été conçu pour permettre la suppression de plusieurs milliers d'emplois et s'inscrit dans la vision d'un service public dématérialisé au-delà du raisonnable et se traduit concrètement de la manière suivante :

-Les trésoreries de proximité sous leur forme actuelle n'existeraient plus. Leurs missions seraient scindées entre des services de gestion comptable (SGC), environ trois fois moins nombreux que les trésoreries actuelles, et des conseillers aux décideurs locaux (CDL).

-De nombreux services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière, SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple) verraient leur nombre se réduire par voie de suppressions et de regroupements.

Pour convaincre les élus locaux du bien fondé de sa démarche, le gouvernement axe la promotion de son projet sur les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » (MFS) et de formes d'accueil itinérants.

Cette communication est trompeuse : elle mélange l'évolution du réseau propre de la DGFIP et celle de structures légères, généralistes, et à la pérennité très incertaine. Pour autant, les élus ont

conscience d'une publicité mensongère, les associations des maires de France ont interpellé le gouvernement et font part de leur opposition au projet Darmanin.

Loin d'être des services de la DGFIP au professionnalisme et à l'expertise reconnus, ces « points de contact » seraient juste constitués de personnes au statut non précisé (contractuels, fonctionnaires territoriaux...) censées assurer un accueil de premier niveau pour un nombre d'administrations et d'opérateurs nombreux et très divers (CAF, CNAV, CNAM, Pôle emploi, la Poste, certains accès de services des ministères du Travail, de l'Intérieur ou de la Justice, etc.).

Pour la DGFIP, les MFS se cantonneraient au dépôt de déclarations et de réclamations, à la prise de RDV et à l'accès à un poste informatique. Les personnes présentes à demeure ne seront pas des agents de la DGFIP.

Cette « géographie revisitée » se traduira par un repli territorial inédit et brutal de la DGFIP. Cette réorganisation se traduira par une désertification accrue des services de l'État en zone rurale et par un accompagnement quotidien des élus locaux incertain. Il va accroître le sentiment d'abandon et décevoir la population qui réalisera, par exemple, que les MFS ne peuvent remplacer un service public technicien.

Ce projet s'accompagne d'autres évolutions tout aussi néfastes. Il en va ainsi de l'interdiction, pour le service public, d'encaisser du numéraire alors qu'on offre cette possibilité aux débiteurs de tabac. Si l'accent a été mis dernièrement sur la fraude sociale, l'évolution du contrôle fiscal est à front renversé et la fraude atteint des niveaux records ! Si la communication gouvernementale se veut volontariste, en réalité, le caractère dissuasif du contrôle est sévèrement remis en cause par le choix d'une politique d'élargissement des procédures de régularisation et de simple accompagnement des entreprises à l'issue des contrôles.

Les agents ne sont pas dupes des attaques portées contre le service public et contre eux, le niveau de mobilisation ne faiblit pas. Depuis le printemps dernier, de très nombreuses actions locales ont été organisées. La journée du 16 septembre a été une réussite, en particulier dans les directions territoriales. Depuis, la mobilisation se poursuit sans relâche.

Aussi, Solidaires Finances Public appelle les personnels à amplifier le mouvement jusqu'au retrait du plan Darmanin.

Concernant cette CAP,

Solidaires Finances Publiques rappelle son opposition à la Loi de transformation de la fonction publique et plus particulièrement, en lien avec le sujet de l'instance d'aujourd'hui, à la suppression des CAP en matière de promotion.

Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion sociale interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires. Pour nous, les plans de qualifications doivent être ambitieux compte tenu du niveau de technicité et d'expertise des agents C, B et A, et doivent être mis en œuvre prioritairement via les

concours et les examens professionnels.

Année après année, les possibilités de promotion s'étiolent. La part des concours internes diminue au profit des concours externes. Les agents sont désabusés, le rapport de confiance a fait place à de la défiance vis à vis de notre administration. Et ce n'est pas la diminution constante du plan de qualification qui va les faire changer d'avis puisque cette baisse caractérise la non reconnaissance de leur engagement.

La liste d'aptitude est également un des vecteurs de cette promotion interne, elle constitue une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas pu bénéficier de la promotion interne par concours ou examen professionnel.

Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de votre part le respect des règles de l'instruction, à savoir l'abondement de la liste des excellents que vous nous avez communiquée en consultation.

Nous ne participerons pas au classement des agents entre eux. Solidaires Finances Publiques exige que la formation reçue par nos collègues promus soit renforcée afin de leur permettre la meilleure intégration possible dans leur nouveau corps. Solidaires Finances Publiques votera contre le projet présenté par l'administration et cela non pas, bien entendu, contre les agents figurant sur cette liste mais par rapport à tous les points dénoncés dans cette déclaration liminaire.